

**SYNDICAT MIXTE ADEVA PAYS VITRYAT**  
**Séance du 25 février 2022** **DE\_2022\_004**  
**Adhésion à la Fédération LEADER France**

**Membres en exercice : 22**

Date de la convocation: 21/02/2022

*L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq février à 9 h 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la salle FOYER RURAL DE REIMS LA BRULEE sous la présidence de Monsieur Daniel FONTAINE*

**Présents : 18**

**Votants: 17**

**Présents :** Eric CHAVEROU, Pascale CHEVALLOT, Christelle COLSON, Romain DESANLIS, Daniel FONTAINE, Jean-Pierre FORMET, Claude GUICHON, Caroline ISSENHUTH, Sylvain LANFROY, Alain PAUPHILET, Jean-Louis ROYER, Daniel STOLL, Pascal TRAMONTANA, Sylvain VALOTA

**Pour: 17**

**Contre: 0**

**Présent(s) non votants :** Charles DE COURSON, Pascal ERRE, François GSELL, Sébastien MIRGODIN

**Abstentions: 0**

**Représentés:** Jean-Pierre BOUQUET par Daniel FONTAINE, Mickael JACQUEMIN par Jean-Louis ROYER, Marylène SIMONNET par Daniel FONTAINE

**Excusés:** Olivier DELCOMBEL, Patrice TRIMBALET

**Absents:** Michel BOULANT, Hugues GERARDIN, Olivier MALOU

**Secrétaire de séance:** Jean-Louis ROYER

---

## Objet: Adhésion à la Fédération LEADER France - DE\_2022\_004

Créée en 1997, à l'initiative de différents Groupe d'Action Locale, la Fédération LEADER France est le seul réseau dédié pour défendre les fondamentaux de LEADER et une gestion la plus efficiente possible du programme. Membre de nombreuses instances nationales et européennes, LEADER France est un partenaire majeur et intervient pour relayer les difficultés des territoires mais aussi pour valoriser leurs réussites.

Grâce aux actions et nombreux adhérents, la Fédération est un partenaire reconnu et écouté. Ses initiatives, motions, expressions publiques sont désormais davantage prises en compte. Les rencontres avec les cabinets des ministères et les auditions avec les parlementaires français et européens, les sollicitations d'organismes divers en lien avec la ruralité, les invitations à participer à des congrès d'autres réseaux, des articles de presse plus nombreux sont autant de signes forts.

Les spécificités du programme qui font la valeur ajoutée de LEADER, les difficultés dans la mise en œuvre de la programmation 2014-2020, la nécessaire présence dans les réseaux pour rendre visible et audible l'esprit et l'approche LEADER nécessitent un réseau des GAL spécifique, spécialisé, engagé et indépendant.

Les 4 priorités de LEADER France sont les suivantes :

- Consolider le réseau des GAL et les partenariats des acteurs régionaux et nationaux de la démarche LEADER,
- Représenter les GAL dans les instances nationales et européennes pour relayer leurs attentes et leurs difficultés,
- Accompagner les GAL dans la mise en œuvre du programme et valoriser leurs réussites et les bonnes pratiques,



- Défendre la place du développement rural dans les politiques européennes post 2020.

La cotisation pour l'année 2022 s'élève à 650€.

Compte tenu de l'intérêt que peut trouver le Syndicat Mixte à rejoindre LEADER France pour bénéficier de ses services et participer aux activités mises en œuvre pour ses adhérents,  
Si le comité approuve l'adhésion d'ADEVA à LEADER France, le représentant au sein de l'assemblée générale de la Fédération sera le Président du Comité de Programmation LEADER.

### Le comité syndical

**Considérant** l'intérêt de la mise en réseau des structures porteuses des GAL et les outils mis à disposition par LEADER France,

#### propose :

- ✓ L'Adhésion du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat à la Fédération LEADER France pour l'année 2022 et d'acquitter la cotisation dont le montant s'élève à 650,00 €,
- ✓ de désigner le Président du Comité de Programmation LEADER pour représenter le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat au sein de la Fédération LEADER France.
- ✓ et autorise M. le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

#### ➤ Après en avoir délibéré, le Comité Syndical valide à l'unanimité :

- l'Adhésion du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat à la Fédération LEADER France pour l'année 2022 et l'acquiescement de la cotisation dont le montant s'élève à 650,00 €,
- la désignation du le Président du Comité de Programmation LEADER pour représenter le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat au sein de la Fédération LEADER France.
- et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

Fait et délibéré à la (au) FOYER RURAL DE REIMS LA BRULEE

Le 25 février 2022

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,  
Daniel FONTAINE



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

